

Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 2 avril 2002 à 9 h 30, à laquelle sont présents: monsieur Yves Ducharme, président, madame et messieurs les conseillers-ère, André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum dudit comité sous la présidence du président.

Également présents: monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Était absente: Jocelyne Houle, vice-présidente

CE-2002-348

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA Nº 13 – 86 188,90 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD Nº 12 – 280 538,30 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS Nº 10 – 3 623,83 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE Nº 8 – 341 565,25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n° 13 ainsi que le dépôt de la liste des comptes à payer PD n° 12, la liste des réquisitions n° 10 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire n° 8 dont vous trouverez le détail ci-après:

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA nº 13	pièces de comptes à payer	86 188,90 \$	du 18 au 22 mars 2002
PD n° 12	pièces de comptes à payer	280 538,30 \$	du 18 au 22 mars 2002
Réquisitions nº 10	pièces de comptes à payer	3 623,83 \$	du 20 mars 2002
Embauches nº 8	embauches de personnel temporaire	341 565,25 \$	du 11 au 15 mars 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2002

Adoptée

CE-2002-349 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-10 – 183 731,84 \$ – PÉRIODE DU 15 AU 21 MARS 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-10 d'un montant total de 183 731,84 \$ pour la période du 15 au 21 mars 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2002

Adoptée

CE-2002-350 <u>RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES BIENS NON</u> DURABLES NUMÉRO B-10 – 121 335,18 \$ – PÉRIODE DU 15 AU 21 MARS 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE suite à la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-10 d'un montant total de 121 335,18 \$ pour la période du 15 au 21 mars 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2002

Adoptée

CE-2002-351 <u>AUTORISER LES NÉGOCIATIONS AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC EN VUE DE L'ACHAT D'UN TERRAIN À LA MARINA – PROJET DE CAPITAINERIE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville opère une marina sur le lac Deschênes et qu'une partie du terrain est la propriété du ministère de l'Environnement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a cédé par protocole d'entente la gestion des installations et des services nautiques de la Marina au Club de voile Grande-Rivière;

CONSIDÉRANT QUE le club désir construire une capitainerie à la Marina sur une partie du terrain du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE le projet de capitainerie ne peut se réaliser que si le terrain est la propriété de la Ville et que le Ministère est disposé à vendre à la Ville tout son terrain terrestre à la Marina:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité:

- informe le ministère de l'Environnement du Québec de son désir de se porter acquéreur du terrain de ce dernier à la Marina d'Aylmer;
- mandate l'administration à:
 - Entamer avec le Ministère le processus d'acquisition et de détermination des termes et conditions de cette transaction et de faire rapport au conseil des résultats pour considération et décisions finales;
 - Réviser le projet de construction de la capitainerie à la Marina d'Aylmer et d'en faire rapport au conseil;
 - Préparer un protocole d'entente entre la Ville et le Club de voile Grande-Rivière pour la construction et l'exploitation par le club d'une capitainerie.

CE-2002-352* PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC KINEXSPORT - POUR ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND DU LAC LEAMY ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 9 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé par la résolution CE-2001-881, la gestion de la propriété municipale du lac Leamy à Kinexsport Inc. afin d'y exploiter un centre de plein-air;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge opportun de remettre pour l'hiver 2002 l'entretien des pistes de ski de fond à Kinexsport:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil:

- d'accepter le projet d'entente de service pour les pistes de ski de fond du lac Leamy avec Kinexsport;
- de mandater le Maire et le Greffier à signer l'entente de service jointe afin de donner suite à la présente;
- autoriser le paiement d'une subvention de 9 000,00 \$ à Kinexsport et à cet effet autorise le trésorier à émettre un chèque au montant de 9 000,00 \$ à Kinexsport Inc. A/S de Serge Gagnon, 283, boul. Alexandre-Taché, Hull Québec J8X 3X7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71361-972.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2002

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-353* <u>AUGMENTATION DU BUDGET 2002 DU THÉÂTRE DE L'ÎLE DE 35 000 \$ SUITE À LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC – PROGRAMMATION</u>

CONSIDÉRANT QU'en 2001 la Ville de Hull à reçu du ministère de la Culture et des Communications du Québec une subvention de 35 000 \$ pour la programmation du Théâtre de l'Île:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à augmenter le budget 2002 du Théâtre de l'Île de 35 000 \$ suite à la subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

DT CT

01-82172 Activités culturelles 35 000 \$

02-72132-433 Théâtre de l'Île 35 000 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2002

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2002-354 <u>EXEMPTION DES FRAIS DE LOCATION ET DE SERVICES POUR LA SALLE MONT-BLEU – PARLEMENT JEUNESSE RÉGIONAL DE L'OUTAOUAIS – 4 AU 6</u> OCTOBRE 2002

CONSIDÉRANT QUE le Parlement jeunesse régional de l'Outaouais organise une activité de simulation parlementaire à la salle Mont-Bleu de la maison du Citoyen les 4, 5 et 6 octobre 2002;

CONSIDÉRANT QU'il a fait une demande d'exemption des frais de location de la salle et des services techniques requis:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, que ce comité accorde au Parlement jeunesse régional de l'Outaouais une exemption des frais de location et des services techniques pour son activité du 4, 5 et 6 octobre 2002, à la salle Mont-Bleu, ce qui représente une subvention de 2 078,46 \$.

Adoptée

CE-2002-355 <u>DEMANDE D</u>

DEMANDE D'INSTALLATION DANS L'EMPRISE PUBLIQUE DE PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES (PMV) PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS DANS LE CADRE D'UN PROJET PILOTE POUR 6 SITES PROPOSÉS

CONSIDÉRANT QUE la demande de mise en place de panneaux à messages variables porte sur 6 sites et vise à confirmer le besoin et la viabilité de cette technologie pour desservir la clientèle de la S.T.O.;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux proposés seraient localisés dans les emprises publiques, à proximité des quais d'embarquement;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par la S.T.O. doit viser la réduction des impacts visuels dans l'environnement urbain ainsi que la réduction des inconvénients aux activités d'entretien de la municipalité:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité, suite à la demande faite par la firme Roche-Deluc au nom de la S.T.O., accepte l'implantation des panneaux électroniques (P.M.V.) dans les emprises publiques de la Ville de Gatineau pour 6 sites aux conditions suivantes:

- que la S.T.O. examine l'opportunité d'intégrer ces enseignes à même les abribus de façon à limiter l'impact visuel et le risque que ces enseignes constituent un obstacle lors des opérations d'entretien des trottoirs;
- > que ces panneaux ne soient pas utilisés pour véhiculer des messages publicitaires ou commerciaux:
- que ces panneaux soient installés de façon à ne pas limiter le champ de vision des automobilistes et à limiter l'encombrement du paysage urbain;
- que le dégagement minimal entre la base du panneau et le sol soit d'au moins 2,2 mètres;

➤ qu'il soit requis de la S.T.O. un engagement à exempter la Ville de toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les panneaux projetés par suite des opérations normales d'entretien de la voie publique.

Adoptée

CE-2002-356 <u>COMMANDITE – GALA ANNUEL DU RÉSEAU DES FEMMES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES (RÉFAP)</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte dans le but d'accroître la visibilité de la nouvelle Ville à des événements touchant le développement de son territoire, d'accorder une commandite de l'ordre de 1 000 \$ taxes en sus au RÉFAP lors de la tenue de leur gala annuel qui se tiendra à Gatineau le 20 avril 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque d'un montant de 1 150,25 \$ incluant les taxes à l'ordre du RÉFAP, à l'attention de madame Michèle Patry, 46 chemin de la Savane, bureau 102, Gatineau, Québec à titre de commandite pour ce gala annuel.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
02-62110-971	1 110,25 \$	Développement économique – Ville de Gatineau
04-13493	40,00 \$	TPS à recevoir – ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2002

Adoptée

CE-2002-357 <u>MODIFICATION AU CONTRAT AVEC VIDÉOTRON TÉLÉCOM LTÉE – AMÉLIORATIONS DU RÉSEAU DE TRANSMISSION DE DONNÉES</u>

CONSIDÉRANT QUE le contrat liant les 6 ex-organisations urbaines de l'Outaouais a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs déménagement de modules et de services ont eu lieu et qu'il est possible de constater que le réseau n'assure plus une bonne performance;

CONSIDÉRANT QUE le rehaussement de deux liaisons est nécessaire pour permettre une bonne performance du transfert de données empruntant ces liens:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité amende le contrat selon le rapport de service préparé par le directeur des Systèmes d'information.

Le maire, ou en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence l'assistant greffier, sont autorisés à signer ledit contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2002.

CE-2002-358* DEMANDES DE RÉVISION DE TÂCHES — RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES EMPLOIS COLS BLANCS DE L'EX-VILLE DE HULL POUR L'ANNÉE 2001

CONSIDÉRANT QUE l'article 23.04 de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull prévoit que les employés peuvent faire une demande de révision de tâches entre le 1^{er} et le 10 septembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement organisationnel a reçu pour l'année 2001 quatorze (14) demandes de révision de la part d'employés cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation des emplois a étudié ces demandes:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du directeur général, accepte et recommande au conseil d'accepter les recommandations du comité d'évaluation des emplois présentés dans l'annexe ci-jointe intitulée «Évaluation des demandes de reclassification 2001 – Employés cols blancs», laquelle annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

De plus, tel que prévu à la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull, il est entendu que les ajustements salariaux découlant des présentes recommandations prennent effet rétroactivement au 30 novembre 2001.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
05-99120 02-16100-112	500 \$	Surplus accumulé non affecté – Hull
	6 000 \$	Service des ressources humaines
		réguliers/blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mars 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-359* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QU'un poste de téléphoniste-réceptionniste est toujours vacant suite à l'intégration des employés cols blancs;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des effectifs du Service, il y a lieu d'abolir le poste de téléphoniste-réceptionniste et de créer un poste de commis-réceptionniste afin de répondre davantage aux besoins du Service:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la modification suivante à la structure organisationnelle du Centre de services de Hull:

ABOLITION DE POSTE

1. Téléphoniste-réceptionniste

CRÉATION DE POSTE

1. Commis-réceptionniste

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2002-360

AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET AUTORISATION À AFFICHER LE POSTE DE SECRÉTAIRE À LA SECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE madame Lynne Moir, secrétaire de direction de la Section santé et sécurité du Service des ressources humaines a adressé en date du 18 mars 2002 une demande de congé sans solde d'une durée d'un an au directeur des Ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10.09 de la convention collective unissant la Ville aux employés cols blancs de l'ex-C.U.O. prévoit un tel congé;

CONSIDÉRANT QUE malgré le contexte de la fusion, les raisons personnelles qu'a fournies Madame Lynn Moir justifient que sa demande lui soit accordée:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise la demande de congé sans solde de Lynne Moir effective au plus tard le 20 mai 2002 et ce, pour une durée d'un an, autorise le directeur des Ressources humaines de signer au nom de la Ville de Gatineau une entente à cet effet et finalement, autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de secrétaire à la Section santé et sécurité.

Adoptée

CE-2002-361

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC PROULX AU POSTE DE COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le poste est devenu vacant suite à la ré-affectation de madame Manon Quenneville au secteur Hull:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Marc Proulx au poste de coordonnateur des activités au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, selon les modalités énoncées ci-après:

Nom Secteur d'affectation Période d'essai

Marc Proulx Masson-Angers 120 jours de travail consécutifs

La période d'essai, la rémunération et les conditions de travail de monsieur Marc Proulx sont établies en fonction de la convention collective des employés cols blancs en vigueur dans le secteur d'affectation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-112 Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire – rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2002.

Adoptée

CE-2002-362

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION CE-2002-200 – ENGAGEMENT À L'ESSAI DE CINQ COORDONNATEURS DES ACTIVITÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QU'un changement a été apporté au lieu d'affectation de madame Manon Quenneville suite au désistement de madame Judith Tremblay affectée au secteur Hull:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2002-200, adoptée le 5 mars 2002 afin de lire le 2^e paragraphe de la façon suivante:

Nom Secteur d'affectation Période d'essai

Manon Quenneville Hull 9 mois

Adoptée

CE-2002-363 AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE DE PRÉPOSÉ AU ZONAGE AU MODULE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé au zonage est devenu vacant suite à la démission d'un employé:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de préposé au zonage (poste générique – technicien spécialisé) au Module aménagement et développement du territoire – Centre de services d'Aylmer.

Adoptée

CE-2002-364 <u>ACCEPTATION GRILLE – ÉVALUATION/PONDÉRATION – ACHAT DE STRUCTURES DE JEUX – DIVERS PARCS</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut procéder à l'octroi de contrats par voie d'appel d'offres sur invitation pour l'achat de structures de jeux dans différents parcs de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut évaluer les soumissions non pas sur la base du plus bas prix soumis mais en utilisant un système de pondération et d'évaluation:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise la Division des approvisionnements, aux services financiers, à utiliser le système d'évaluation/pondération, élaboré par le Service de l'ingénierie pour l'achat de toutes les structures de jeux, sauf lors de l'achat de produits uniques, pour l'année 2002.

Adoptée

CE-2002-365 <u>ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MANON LABELLE AU POSTE DE SECRÉTAIRE À L'ACCUEIL AU SERVICE DU SOUTIEN AUX ÉLUS</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de neuf (9) mois, de madame Manon Labelle au poste de secrétaire à l'accueil au Service du soutien aux élus.

Le salaire de madame Manon Labelle est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe VI, échelon 3 de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11200-112 rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2002

CE-2002-366 ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME DYANE GRAVELLE GRÉGOIRE AU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA CORRESPONDANCE AU SERVICE DU SOUTIEN AUX ÉLUS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai, pour une période de neuf (9) mois, de madame Dyane Gravelle Grégoire au poste de secrétaire à la correspondance au Service du soutien aux élus.

Le salaire de madame Dyane Gravelle Grégoire est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe VI, échelon 7 de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11200-112 rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2002

Adoptée

CE-2002-367 <u>AUTORISER LE MAIRE ET LE GREFFIER À SIGNER LE CONTRAT ENTRE MONSIEUR JACQUES ROY À TITRE DE CHAUFFEUR DU MAIRE ET MEMBRE DE SON PERSONNEL POLITIQUE</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer le contrat à intervenir entre la Ville et monsieur Jacques Roy, chauffeur du maire et membre du personnel politique du cabinet du maire.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11200-138 « cabinet du maire – occasionnel »

Un certificat du trésorier a été émis le 2 avril 2002

Adoptée

CE-2002-368* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la modification suivante à la structure organisationnelle de la direction générale:

CRÉATION DE POSTE

1. Secrétaire spécialisé

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^e. YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif